



Liste des prestations obligatoires	Commentaires
<b>CONTENU DE L'AUDIT</b>	
<b>VOLET ARCHITECTURAL, TECHNIQUE ET PATRIMONIAL</b>	
Un état des lieux technique, patrimonial et architectural sera établi et intégrera a minima :	
* une présentation générale du bâti, et de la parcelle (appréciation de l'environnement extérieur, des contraintes patrimoniales et architecturales)	
* l'étude de l'opportunité de valorisation foncière au regard du PLUm (étude du potentiel réglementaire de rénovation, empiètement, surélévation, périmètres spécifiques, ABF ...)	
* l'identification des besoins de travaux non énergétiques nécessaires à la conservation de l'immeuble	
* l'analyse de la conformité du syndicat des copropriétaires au regard de ses obligations légales et réglementaires en matière de sécurité incendie, organes de ventilation, état du bâti, état des colonnes techniques, présence d'amiante...	
* l'étude du potentiel solaire de la copropriété <a href="https://nantes-metropole.cadastre-solaire.fr">https://nantes-metropole.cadastre-solaire.fr</a>	
* l'étude de l'accessibilité de la copropriété au niveau des parties communes	
<b>VOLET ÉNERGÉTIQUE</b>	
En complément des obligations réglementaires, l'audit intègre obligatoirement :	
* l'étude des travaux de ventilation	
* l'étude comparative des systèmes de chauffage et de production d'ECS dont le raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU), si la copropriété est techniquement et économiquement raccordable ou située dans un périmètre d'obligation de raccordement	
* le traitement de la problématique du confort d'été	
* le calcul des consommations énergétiques selon la méthode réglementaire TH-C-E ex et au moyen d'une simulation thermique dite comportementale préconisée par l'ADEME	
* l'étude de mise en oeuvre de matériaux bio sourcés et/ou la pose de panneaux solaires ou d'éoliennes	
L'audit est conforme à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-145 relative à la rénovation globale au moyen de travaux sur les parties communes ou des travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives	
<b>PROPOSITION DE SCENARIOS DE TRAVAUX</b>	
L'audit doit aboutir à des préconisations de travaux et un programme d'amélioration intégrant obligatoirement et à minima :	
* un « scénario zéro » des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble	
* un scénario BBC compatible qui permette d'atteindre 35 % d'économies d'énergie	
* un scénario BBC rénovation (80KWh/m².an)	
<b>VOLET FINANCIER</b>	
Une analyse financière sera produite pour chaque scénario, intégrant :	
* une estimation du montant total des travaux (HT et TTC) et de l'ensemble des frais annexes: honoraires de suivi de chantier, assurances, imprévus... (cf. livrables)	
* un plan de financement, a minima par logement moyen, faisant apparaître la quote-part travaux (TTC+ frais annexes), le détail des aides mobilisables, les économies de charges et, in fine, le reste à charge pour les copropriétaires	

Liste des prestations obligatoires		Commentaires
<b>PÉDAGOGIE / CONCERTATION / RESTITUTION</b>		
L'auditeur s'engage à :		
1 - Participer à une réunion de lancement de l'audit, en présence du syndic, du conseil syndical et de Nantes Métropole : recueil des attentes, définition des rôles de chacun, calendrier...		
2 - Présenter en réunion intermédiaire, auprès du conseil syndical, les préconisations et les scénarios afin de prendre en compte les attentes des copropriétaires		
3 - Présenter l'audit à l'ensemble des copropriétaires, en réunion d'information en amont de l'Assemblée Générale		
4 - Présenter l'audit à l'ensemble des copropriétaires, en Assemblée Générale, avec support pédagogique (diaporama)		
<b>LIVRABLES à transmettre à Nantes Métropole pour visa, avant la réunion de restitution</b>		
Rapport d'audit à Nantes Métropole avec mention du financement de Nantes métropole ainsi que logo de Nantes Métropole		
Tableaux synthétiques des bouquets de travaux ( 0 % ; 35 %; BBC) selon la trame fournie par Nantes Métropole		
Diaporama de présentation de l'audit à destination de l'ensemble des copropriétaires		
OPTIONS	A COCHER	Commentaires
Cet audit global vaut Diagnostique Technique Global (DTG) et permet d'élaborer le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)		
Cet audit intègre la réalisation d'un Diagnostic de performance énergétique collectif (DPE) (conformément au code de la construction et de l'habitation – Articles L 126-26 et suivants du CCH utilisable en cas de vente/location des logements		
Cet audit intègre une étude relative à l'aménagement et l'équipement d'un local vélos		
Cet audit intègre la réalisation d'une thermographie infra-rouge de l'immeuble		
Cet audit intègre l'étude de solutions pour la recharge des véhicules électriques		
Cet audit intègre la mise à jour du Dossier Technique Amiante réglementaire		
Cet audit intègre l'étude de la pose d'hotels à insectes et oiseaux		

DATE le : [ ] [ ] / [ ] [ ] / [ ] [ ] [ ] [ ]  SIGNATURE + TAMPON DE L'ENTREPRISE :	<b>COÛT TOTAL</b>
	€ HT
	€ TTC

Ce bordereau ne se substitue pas à un devis argumenté et détaillé.